

porter les appels au Conseil privé, pourquoi ne pas créer un comité judiciaire dans notre propre pays?

M. BOURASSA: Pourquoi ne pas étendre la juridiction de la Cour suprême?

M. BEAUCHESNE: C'est une question à examiner.

M. ERNST: Elle a une large portée.

Le PRÉSIDENT: Cette discussion offre beaucoup d'intérêt, mais nous nous éloignons beaucoup de la question des modifications à apporter à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

M. BOURASSA: Le travail présenté par le témoin est si intéressant qu'il est difficile de résister à la tentation.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas arrêté la discussion, mais je pense que nous ne devrions pas étendre l'examen à toutes ces questions.

M. BEAUCHESNE: Si vous me le permettez, monsieur le président, je vais présenter un seul autre avis. Si une Assemblée constituante prépare une nouvelle constitution, elle devrait créer un district fédéral. C'est une anomalie que des affaires du Dominion soient subordonnées jusqu'à un certain point à l'autorité provinciale. Le district fédéral, me semble-t-il, devrait s'étendre sur une superficie de vingt-cinq milles carrés sur chaque rive de la rivière Ottawa.

M. BOURASSA: Vous n'êtes pas d'avis de transporter la capitale à Winnipeg?

M. BEAUCHESNE: Winnipeg servirait de lieu de réunion à l'Assemblée pour bien démontrer que la préparation de la Constitution n'est pas une affaire fédérale.

M. BEAUCHESNE: Prenons par exemple la question de l'éducation. Quand le Dominion désire aujourd'hui organiser une institution de recherches telle que le Conseil de Recherches Scientifiques ou une autre institution technique, il se heurte toujours contre l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. On dit que l'Acte empêche sur l'autorité provinciale. Cela n'arriverait pas si nous avions un grand district fédéral. Nous pourrions même avoir, sous l'autorité du gouvernement fédéral, une très grande université nationale; je pense que, si chaque province donnait un certain nombre de bourses, disons 10, 15 ou 20, cette université fournirait chaque année au pays un grand nombre d'hommes possédant une éducation vraiment canadienne. Ces jeunes gens viendraient de toutes les parties du Dominion.

M. COWAN: Cette université serait à la charge du trésor fédéral?

M. BEAUCHESNE: Elle serait à la charge du trésor fédéral. S'il y avait un district fédéral, je proposerais au gouvernement, pour rendre attrayant ce district fédéral dans un grand pays comme le Canada, de créer un parc national de 75,000 à 100,000 acres au nord et au nord-ouest de la ville. On pourrait y inclure une portion aussi grande que possible des Laurentides afin de rendre ce parc joli et attrayant. Monsieur le président, c'est tout ce que j'ai préparé.

M. BOURASSA: A propos d'un district fédéral, proposeriez-vous de suivre l'exemple de Washington et de priver tous les citoyens du droit de voter?

M. BEAUCHESNE: Non, je ne le pense pas, car un homme ne cesse pas d'être un citoyen parce qu'il est fonctionnaire.

L'hon. M. MACKENZIE: A propos d'une Assemblée constituante, ne croyez-vous pas qu'il serait nécessaire d'avoir une conférence préliminaire qui consentirait à l'établir?

M. BEAUCHESNE: Je crois qu'on devrait demander l'opinion de chaque province. Une réunion préliminaire devrait comprendre des représentants de toutes les provinces du Dominion.

L'hon. M. LAPOINTE: Sir Clifford Sifton a prôné une idée de ce genre. Il voulait d'abord voir adopter des résolutions par les législatures de chaque province